



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du seize février deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS.

Délégués présents-es

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 12
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 21

Quorum non atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**8 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Lionel TARDY.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Philippe CAHN à Éric RICHARD, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Nicole PELOUX à Frédéric ROUX, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Patricia PICARD à Vincent JACQUEMART, Christelle RUYSSCHAERT à Pascale ROCHAS,

Délégués excusés : Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Pierre COMBES, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSEN, Gérard TENOUX, Danielle TOUCHE.

Invitée présente : Elisabeth CHABOT, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance.

Introduction – Mot d'accueil

Le premier vice-président accueille les membres du Bureau syndical et les remercie de leur présence.

Le quorum n'étant pas atteint il ne sera pas possible de délibérer.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le bureau syndical, sera convoqué une seconde fois à trois jours d'intervalle, et pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Le premier vice-président lève la séance à 14h15.

Signatures

Claude AURIAS
1^{er} vice-président du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Frédéric ROUX
Secrétaire de séance :